



Municipalité de
Durham-Sud

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT D'URBANISME

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Durham-Sud, que :

À la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Durham-Sud qui sera tenue le 14 août 2023, à compter de 19h00, en la salle des loisirs située au 130, rue Principale à Durham-Sud, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante ;

Nature et effets :

La dérogation vise à régulariser la marge latérale gauche d'une résidence déjà construite considérant que la grille des spécifications de la zone H-20 du règlement de zonage #267 spécifie que la marge latérale d'un bâtiment principal doit être de 2 mètres. La demande est faite de façon à réduire la marge latérale gauche de 0,55 mètres de manière à l'amener à 1,45 mètres au lieu de 2 mètres. Tel que l'exige le règlement.

Identification du lot concerné : 5 982 201

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la dite séance du 14 août 2023.

Donné à Durham-Sud, ce 22^e jour du mois de juin 2023.

Julie St-Laurent
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Durham-Sud

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Julie St-Laurent, greffière-trésorière de la Municipalité de Durham-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 22^{ème} jour du mois de juin 2023. En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22 juin 2023.

Julie St-Laurent
Directrice générale et greffière-trésorière